

Appel à Manifestation d'Intérêt (ARS ARA) - Actions en santé-environnement à destination des collectivités territoriales

Santé-Environnement

Les collectivités territoriales sont des acteurs incontournables de la santé des citoyens ainsi que des actions en faveur de la transition écologique. Elles ont un rôle essentiel à jouer dans l'éducation et la promotion de la santé-environnement et pour offrir aux citoyens des environnements favorables à la santé.

Le présent AMI porte, en 2024, sur trois champs de la santé-environnement :

- La thématique des baignades ;
- La thématique du radon dans l'habitat
- L'approche transversale d'éducation et de promotion de la santé-environnement (ESE).

Le projets proposés pourront s'inscrire dans l'un de ces champs et englober une dimension à la fois technique et/ou éducative.

Cet AMI est dans la continuité des précédents portant sur des actions d'éducation et de promotion de la santé, en s'ouvrant sur les baignades et le radon. **Il s'adresse aux collectivités territoriales de la région Auvergne-Rhône-Alpes.**

Informations complémentaires, dates et modalités de candidature sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Mise à jour de cette page :
07/05/2024

Type d'évènement

Appel à projets

Date

du mercredi 28 février 2024 - 14:22 à partir de mercredi 28 février 2024 - 14:22 au vendredi 26 avril 2024

Publics :

Professionnels
Élus

Précisions :

Collectivités territoriales de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Lien externe

[Consulter le cahier des charges de l'AMI](#)

Personne contact

ars-ara-sante-environnement@ars.sante.fr

Organisateur

- **Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**
69003 LYON